



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 12 octobre 2023

Procès-verbal approuvé le 09 novembre 2023

PRESENTS	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI (départ point 4), Sandrine AMSTUTZ, Maïtena ARMAGNAGUE, Kerstin BRINKMANN, Olivier DESRICHARD, Eloïse DIAS, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Neele HEISER (arrivée à 17h), Marco HESSELS, Clara KULICH, Fleur LEJEUNE, Semen MANKIN, Gaëlle MOLINARI, Séhélia MOREAU, Manuel PERRENOUD, Yoanna SANCHEZ, Maude SCHNEIDER, Jérôme SIMONET
Ex officio	Lucie MOTTIER LOPEZ – doyenne, Valérie FAVEZ, Vera KOTTE, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères académiques
EXCUSES	
Membres du Conseil	Daphné BAVELIER, Edith CAMPOS, Martin DEBANNE, Maximilian HAAS, Rita HOFSTETTER, Darius NADJAFI, David SANDER, Kishen SENZIANI
Ex officio	Maëlle LE POTTIER – administratrice, Aline MEYER – conseillère académique
INVITES	

Ordre du jour

1. Election présidence et vice-présidence 2023-25
2. Accueil des nouveaux membres étudiants mandat 2023-25
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023
4. Communications de la doyenne
5. Communications de l'administratrice
6. ~~Approbation~~ Présentation* du nouveau règlement doctoral en psychologie & logopédie
7. Approbation du règlement du COS-EIE
8. Bilan du Conseil participatif période 2021-23 - par Simon Flandin
9. Divers

* Le nouveau règlement du doctorat en psychologie & logopédie devra être soumis à l'approbation préalable du Collège des professeur.es de la Faculté avant d'être voté par le Conseil participatif.

1. ELECTION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE MANDAT 2023-25

Souhaitant pérenniser les actions entreprises par la Présidente du Conseil participatif durant la période écoulée, Gaëlle Molinari indique se (re)présenter pour un second mandat à la Présidence de l'instance.

Simon Flandin, quant à lui, a décidé de démissionner du Conseil participatif à l'issue de ces deux années afin de pouvoir se consacrer pleinement aux activités liées à la présidence de l'association du CCER SSED dès cette rentrée.

Kerstin Brinkmann, membre de l'instance de longue date, manifeste son intérêt pour la vice-présidence et propose sa candidature.

Soumise au vote, à bulletins secrets, la candidature de Gaëlle Molinari à la présidence du Conseil participatif est approuvée à l'unanimité (18 oui).

La candidature de Kerstin Brinkmann à la vice-présidence est également approuvée à l'unanimité (bulletins secrets, 18 oui).

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES ÉTUDIANTS MANDAT 2023-25

Bienvenue aux nouveaux membres étudiants : Jérôme Simonet et Eloïse Dias

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15.06.2023

Le procès-verbal est approuvé.

4. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE

• Dies Academicus – 13.10.2023

<https://www.unige.ch/dies/ceremonie-2023>

• Journée « raisons éducatives » - 13.10.2023

<https://www.unige.ch/fapse/editions/agenda/archives/j23/>

• Cérémonie de remise des diplômes – 25.11.2023

Même organisation que l'an dernier :

- matin : bachelors et certificats complémentaires de la Section de psychologie

- 14h00 : bachelors et certificats complémentaires de la SSED

- 17h30 : masters et thèses de doctorat des deux Sections

• Prix Latsis 2023

Chaque année, le Prix Latsis d'un montant de CHF 25'000.-- récompense des travaux achevés, thèses ou publications, de niveau exceptionnel, qui contribuent à un progrès marquant.

Le concours est ouvert aux enseignants.es et étudiant.es âgé.es de moins de 40 ans et les travaux sont soumis à un jury présidé par le Recteur.

Les dossiers de candidature sont à adresser **jusqu'au 30 novembre 2023**

par mail à Micheline.Ruetschi@unige.ch

• Décanat – développement d’une stratégie de communication, mandat d’Edouard Gentaz au vice-décanat (avec Sandra de Grazia) afin de mieux faire connaître notre Faculté

- Création d’un site pour valoriser les travaux de la Faculté
- Elaboration d’un guide pour valoriser les activités d’enseignement et de recherche
- Communication via les réseaux sociaux

• Plan CCER

En 2021, une vaste enquête a été lancée par le Rectorat afin de cartographier la situation des collaborateurs et collaboratrices du CCER au sein de l’UNIGE. En a découlé un plan d’actions basé sur 4 piliers et 32 mesures.

Un premier projet s’adressant aux statuts des doctorant-es, 4DOC, est actuellement discuté. Il s’articule autour de propositions phares telles que :

- Une augmentation financière de 7% pour les candoc en 4^{ème} ou 5^{ème} année de contrat (Médecine & Sciences non concernées) – dès 2024
- La confirmation d’un taux protégé dans la Recherche (passe de 40 à 50%) – dès 2025 avec modification du règlement du personnel de l’Etat <https://memento.unige.ch/doc/0250>

En plus du plan 4DOC, d’autres mesures actuellement en discussion concernent :

- L’étude des cas de CCER « seniors » en situation de précarité (engagements répétés en suppléance, petits pourcentages, etc.) – Le rectorat propose d’y réfléchir dès 2026
- La création d’un poste de conseiller en orientation professionnelle associé au Centre des carrières – dès 2024

La doyenne indique que toutes les mesures proposées seront débattues mercredi prochain, 18 octobre à l’Assemblée de l’Université. Elle précise que la FPSE emploie une 20aine de candidat.es au doctorat (CANDOC) et que chaque Faculté est appelée à réfléchir aux mesures à mettre en place en son sein. Elle rappelle, par ailleurs, que ce projet s’inscrit dans une période où 4% d’économie structurelle sont demandées à l’horizon 2027.

M. Perrenoud s’étonne d’un tel écart entre ce qui est annoncé ici et le plan proposé en 2022 fort de 32 propositions, après consultation de tous les corps.

• Rencontre du Recteur au décanat – 06.11.2023

Départ A. Akkari

5. COMMUNICATIONS DE L’ADMINISTRATRICE

L’administratrice est absente/excusée ce jour.

6. PRÉSENTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE ET LOGOPÉDIE

La refonte d'un règlement de doctorat commun aux deux Sections n'ayant pu aboutir, chaque Section a élaboré son propre règlement doctoral et la Section de psychologie propose ainsi un règlement pour le doctorat en psychologie et le doctorat en logopédie.

Il est toutefois précisé que les règlements de doctorat des deux Sections **devront entrer en vigueur en même temps**.

O. Desrichard présente les modifications envisagées, indiquant qu'elles sont conformes à la Charte du doctorat de l'Université de Genève <https://www.unige.ch/doctorat/fr/charte-du-doctorat/>

Le projet de nouveau règlement doctoral de la Section de psychologie sera soumis au vote du Conseil participatif après son approbation par le Collège des professeurs de la Faculté.

Départ M. Hessels

7. APPROBATION DU RÈGLEMENT DU COS-EIE

Le Conseil d'État a validé le COS (**Certificate of Open Studies en anglais – abréviation COS**) en tant que titre en février 2020, entraînant une modification des statuts de l'Université (le COS ne requiert pas de diplôme universitaire préalable comme condition d'admission). Ce nouveau diplôme permet d'ouvrir l'accès universitaire à de nouvelles populations grâce à des conditions d'admission adaptées, il a été lancé suite à un grand travail préalable dans les camps humanitaires où a été identifiée une réelle nécessité à travers l'expérience d'[InZone](#). A noter que Swissuniversities n'a pas souhaité reconnaître le COS jusqu'à présent.

Le COS-Eie (situation d'urgence) est le 2^{ème} programme de ce type lancé par le Rectorat après le COS en Santé communautaire de la Faculté de Médecine. Développé conjointement avec l'Université de Niamey (Niger), le programme a reçu l'appui du Canton de Genève et du HCR. Il débutera au 15.11.23 et s'achèvera en juin 2024, au Niger. 31 pré-inscriptions sont enregistrées. La formation est gratuite et créditée (12 ECTS).

Plus d'infos → <https://www.unige.ch/inzone/what-we-do/certificates-open-study/certificate-opens-studies-education-emergencies/>

Soumis au vote, le projet de RE du COS Eie (éducation en situation d'urgence) est approuvé à l'unanimité (17 voix).

8. BILAN DU CONSEIL PARTICIPATIF PÉRIODE 2021-2023

Par Simon Flandin

Cf. doc annexe

Chaleureux remerciements à Simon Flandin pour son implication à la vice-présidence du Conseil participatif durant les deux années écoulées.

9. DIVERS

Organisation des séances 2023-24 → même configuration (séances en comodalité sauf 2 séances en présence, juin et décembre avec moment convivial autour d'un apéritif).

Perspectives → invitations ponctuelles des présidences des Sections pour faire des points de situation concernant la planification académique facultaire ; propositions thématiques, ...

GE/ 31.10.2023/ M. Philippe

ANNEXE**BILAN DE LA PÉRIODE 2021-2023**

Présenté en sa séance du 12 octobre 2023

Exposé des motifs

La séance du 12 octobre 2023 est la séance de rentrée du Conseil Participatif de notre faculté pour l'année académique 2023-2024 ; c'est aussi une séance qui marque une étape (i) de mi-mandat pour ses membres élu·es (mandature 2021-2025) et (ii) de fin de mandat pour sa présidence (mandature 2021-2023), occupée jusqu'à ce jour par Gaëlle Molinari et Simon Flandin.

Cette séance est donc l'occasion d'un bilan :

- à vocation rétrospective : quels dossiers principaux ont été traités ? Quels motifs de satisfaction et d'insatisfaction ?
- à vocation prospective : quels dossiers principaux pourraient ou devraient être traités sur la période 2023-2025 ? Quelles ambitions, quelles préoccupations, quels points de vigilance avoir ?

Pour ces raisons, nous demandons aux membres élu·es de bien vouloir prendre connaissance de ce document avant la séance du 12 octobre. La préparation de cette séance peut aussi être l'occasion de se rappeler collectivement les prérogatives du Conseil Participatif, que vous trouvez ici :

<https://www.unige.ch/fapse/faculte/organisation/conseil-participatif/>

NB : les séances et les procès-verbaux du Conseil Participatif sont publics (les PVs sont accessibles [ici](#)).

Bilan synthétique de la période 2021-2023

1. PROJET DE CRÉATION D'UNE SEMAINE D'ÉTUDE LIBRE AU SEMESTRE DE PRINTEMPS

Ce dossier a été ouvert à l'initiative des membres du CP représentant le corps étudiant. Trois hypothèses ont été élaborées puis instruites en détails par les conseillères académiques, notamment via la consultation des différents comités de programme de la Faculté :

1. Avancer la rentrée de février d'une semaine
2. Repousser la session d'examens d'une semaine
3. Supprimer la dernière semaine de cours

Aucune de ces options ne s'est révélée applicable, mais des propositions d'amélioration ont néanmoins été soumises (cf. la synthèse de ce dossier par les conseillères académiques, disponible [ici](#)).

→ Implications pour 2023-2025

Bien que ce projet n'ait pas abouti à proprement parler, le CP peut se satisfaire à plusieurs motifs de son étude et en tirer des enseignements pour la suite :

- C'est une émanation du Conseil Participatif, via ses membres étudiant-es, et donc une manifestation de sa capacité à s'auto-saisir de problématiques jugées de nature à améliorer les conditions de travail et d'étude dans notre faculté.
- C'est un dossier « multi-niveaux » qui a été traité en concertation entre corps étudiant, intermédiaire, professoral, administratif et technique – en somme un vrai « traitement participatif ».

Il s'agit donc d'un dossier emblématique de ce dont le Conseil Participatif peut être le lieu privilégié. Il serait souhaitable que d'autres initiatives de ce type émergent sur la période 2023-2025. Cela constituerait un signe de vitalité de cette instance dont les activités ne doivent pas se résumer à « traiter les affaires courantes », même si son rôle dans le schéma institutionnel est tout à fait important voire décisif.

2. PLANIFICATION ACADÉMIQUE

Le CP a préavisé favorablement le rapport de planification académique 2023-2026, à l'unanimité des votant-es. Ce préavis traduit une satisfaction concernant le fond de ce rapport et du travail sous-jacent. Toutefois le préavis a explicité deux insatisfactions concernant la forme de ce travail de planification et la façon dont il a concerné le CP, qui a ainsi formulé deux demandes :

- Que le processus de planification académique soit lui-même planifié de manière rigoureuse, de façon à ce que (i) la planification puisse être mise en application sans retard vis-à-vis des besoins et projections des services auxquelles elle doit répondre, et en même temps, que (ii) l'examen et la discussion des documents y afférents puissent être réalisés de façon sereine et sérieuse par ses membres, y compris au besoin lors d'une séance supplémentaire à celles agendées à l'échelle de l'année. Bref, aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire.

- Que les Présidences de Section, qui président les Groupes de Planification Académique, et qui sont invitées de façon permanente au Conseil, rendent compte itérativement de l'avancement de leurs travaux de planification respectifs, de sorte que le contenu du rapport de planification académique ne soit pas découvert par les membres du Conseil au moment de son examen terminal, et que le Conseil exerce au mieux sa fonction paritaire, participative et consultative.

→ Implications pour 2023-2025

L'essentiel du travail de planification de la période 2023-2026 étant déjà effectué et validé, les demandes du CP dans ce domaine ont plutôt vocation à être concrétisées en 2025 avec les débuts du travail sur la planification devant s'appliquer à partir de 2026. Néanmoins, plus largement, le bilan de cette expérience nous rappelle que le CP peut inviter à ses séances toute personne dont la présence est estimée utile au traitement d'une question, et notamment les personnes responsables des différentes instances facultaires pour leur demander de rendre compte des activités de leurs instances. La question de la contribution de notre faculté à la future Convention d'objectifs COB 5 (2024 – 2027), en particulier, pourrait être investie de façon plus active.

3. ENQUÊTE « CONDITIONS DE TRAVAIL DU CCER », PLAN D'ACTIONS CCER, PLAN 4DOC

À la suite de l'enquête menée auprès des membres du corps intermédiaire de l'UNIGE en 2021 (CCER-2021 ; accessible [en ligne](#)), le Rectorat a élaboré un plan d'action comprenant 32 propositions organisées autour de quatre piliers : (i) le suivi des conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire ; (ii) la garantie d'un cadre de travail sécurisé ; (iii) la prévention et la gestion des risques psychosociaux ; et (iv) l'accompagnement du développement des carrières des membres du corps intermédiaire. Cinq instances de l'UNIGE (Assemblée de l'Université, Conseil rectorat-décanats, Commission du personnel, Comité d'éthique et de déontologie, Conseil stratégique) ont pris position sur ce plan, soutenant 17 mesures déjà actives ou en cours d'implémentation, repoussant trois mesures jugées non prioritaires, et demandant que 12 mesures soient rediscutées.

D'après le dernier Rapport de Gestion (p. 63 accessible [en ligne](#)), parmi ces dernières, l'harmonisation des statuts des doctorant-es a été jugée prioritaire et a donné lieu – au gré de modes de consultation quelque peu aléatoires - à l'élaboration d'un plan d'action intitulé 4DOC. Le Conseil a exercé un suivi aussi actif que possible à ce sujet important. Il est difficile de connaître l'état actuel du plan 4DOC car le Rectorat n'a pas une communication régulière à son sujet ; mais nous savons qu'il vise une formalisation des différents types de postes et une harmonisation des rémunérations (en fonction des sources de financement entre DIP et FNS par exemple). Nous savons aussi que son orientation actuelle ne fait pas l'unanimité, que ce soit parmi les Doyen-nes ou du point de vue syndical.

→ Implications pour 2023-2025

Il est probable que de nouvelles informations finissent par parvenir au Conseil au sujet du contenu et du calendrier du plan 4DOC, vis-à-vis duquel le Conseil devrait poursuivre à exercer une vigilance critique. Par ailleurs, il serait souhaitable que cette priorisation de la question du statut des doctorant-es n'occulte pas d'autres enjeux relatifs à d'autres fonctions qui composent le corps intermédiaire, qui font d'ailleurs actuellement l'objet d'un processus de documentation des syndicats.

En effet ceux-ci consultent largement les membres du CCER à l'échelle de l'Université au sujet de questions telles que l'augmentation du nombre de postes dits « seniors », la perspective d'une meilleure application du droit du travail (par exemple en matière de remplacement), etc. En somme, le Conseil serait sûrement bien avisé de continuer à se préoccuper des développements de ces plans d'action, qui à terme seront déclinés et appliqués aux niveaux facultaires.

4. CRÉATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTES DE CONSEILS PARTICIPATIFS (CPCP)

À l'initiative de la Présidence du Conseil Participatif de la FAPSE, et après s'être réunies, les Présidences des différents Conseils Participatifs ont fait conjointement la demande au Recteur, en février 2022, d'une extension de la durée et du public de la consultation relative à l'élaboration du « plan d'actions CCER », qu'il a refusée. Toutefois, les Présidences des Conseils Participatifs ont par la suite jugé utile de se réunir régulièrement pour mutualiser des informations entre les différentes facultés, préciser de façon collaborative le périmètre d'action des conseils participatifs, échanger des bonnes pratiques, et préparer d'éventuelles motions inter-conseils participatifs, selon l'opportunité. Elles ont ainsi décidé de la création de la **Conférence des Présidences des Conseils Participatifs**, qui reste un espace informel, destinée à se réunir au moins deux fois par an, et à chaque fois qu'estimé utile. La création de cet espace a été communiquée cet été au Recteur qui lui a réservé un accueil très enthousiaste.

→ Implications pour 2023-2025

La coordination de la Conférence est actuellement assurée par la Présidence du Conseil Participatif de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation. À compter de la rentrée 2023, suivant les décisions entérinées par l'ensemble des présidences, elle devrait devenir inter-facultaire et être assurée par deux personnes issues de deux Présidences différentes, qui changeraient à chaque rentrée académique selon le même principe.

La création de cet espace a couronné une belle dynamique inter-facultaire contribuant à aider les Présidences des Conseils Participatifs à exercer au mieux leurs prérogatives au bénéfice du fonctionnement de l'instance qu'elles président, et surtout de leurs facultés respectives. L'enjeu est désormais de transformer l'essai alors que les Présidences impliquées vont pour partie laisser leur place.

À l'issue de ce bilan, il nous reste à vous remercier pour votre engagement passé, actuel et à venir au service de notre belle Faculté.

Vous souhaitant une très fructueuse et participative année 2023-2024,

Pour le Conseil Participatif de la FAPSE,

Simon Flandin & Gaëlle Molinari (Présidence), Marie Philippe (Secrétariat)